



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 70762

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les incertitudes relatives au devenir du centre hospitalier du Forez. La restructuration de l'offre de soins *via* le projet Loire Sud dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire décidée par l'agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes soulève de nombreuses interrogations. En effet cette dernière a évoqué le 7 novembre 2014 une première vague de restructuration concernant la biologie, les services des urgences, la chirurgie et anesthésie et la périnatalité et pédiatrie. Si d'ailleurs supprimer le service de maternité de Montbrison ne semble pas tenir compte des réalités locales, le fait qu'un pôle mère-enfant vienne juste d'être créé semble également aller à l'encontre de toute considération économique. Le territoire couvert par le centre hospitalier du Forez comprend une population majoritairement rurale, souvent vieillissante, avec des zones de montagne dont les conditions d'accès sont parfois difficiles. Aussi comment peut-on prétendre faire bénéficier à ces personnes des soins de qualité, surtout si une prise en charge urgente est nécessaire, lorsqu'elles résident à 70 kilomètres du premier établissement public de santé ? De telles mesures reviendraient simplement à priver la population d'un centre de secours de proximité. Enfin la concentration des services susvisés au profit de grands hôpitaux soulève également la question de leur capacité à absorber ce surcroît d'activité, notamment quant à la plateforme biologique envisagée au CHU de Saint-Étienne. À l'heure où certains services hospitaliers éprouvent déjà de grandes difficultés pour répondre à la demande des usagers, leur imposer une charge de travail supplémentaire ne serait pas pour faire progresser la qualité des soins. Si les finances publiques appellent aujourd'hui à certaines restrictions, celles-ci ne doivent pas se faire au détriment de la santé publique, de l'offre et de la qualité des soins. Aussi il lui demande si elle partage ce sentiment et souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70762

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10140

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)